



District Drôme Ardèche de Football

Commission de contrôle de l'encadrement des équipes



PROCÈS-VERBAL N° 2

Personnes présentes : René ARTES, Philippe PEALAT, Joseph COREAD, Jean-Marie PION.

Personnes excusées : Jean-Marie TERRASSE.

La commission étudie la position de chaque club dont l'équipe doit-être entraînée par des éducateurs diplômés.

RAPPELS AUX CLUBS SOUMIS A L'ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES

- En cas de changement d'éducateur en cours de saison, aviser immédiatement la commission et fournir les copies des documents du successeur (licence éducateur et diplôme)
- En cas d'arrêt de travail, fournir la copie de l'arrêt de travail
- En cas d'absence, fournir un courrier justifiant le motif exact

A ce jour, nous avons constaté la présence des éducateurs déclarés et les différents cas de dérogation que nous avons accordés.

Un rappel avait été adressé aux clubs bénéficiaires à savoir : FC CHANAS, AS VALENSOLLES, FC PORTES LES VALENCE, US VALS LES BAINS, RUOMS OLYMPIQUE.

Ces clubs et plus particulièrement les éducateurs s'étaient engagés par écrits à passer et valider les diplômes manquants vis à vis du règlement en vigueur.

Nous arrêterons nos décisions en fin de championnat et les retardataires doivent impérativement se mettre en conformité avec le règlement.

De nombreux stages sont proposés par le district, veuillez prendre contact avec les responsables.

Nous avons pris note des changements d'éducateurs :

D.1 : Montélimar FC, BOUZIANE Salim remplace MEGHDAS Akli.

D.2 A : AS DU DOLON : HAMDANI MOULOUD remplace GIRAUD.

NOUS INFORMONS LES CLUBS SUSCEPTIBLES DE JOUER LA SAISON 2019/2020 EN SENIORS D.1 (descentes de ligue)

D.2 A ET B , LES U.19 D.1

CHEZ LES JEUNES : U.17 D..1 et 2 et les U.15 D.1 et D.2

DE PRENDRE CONNAISSANCE DU REGLEMENT DE L'ENCADREMENT DES EQUIPES ET DES OBLIGATIONS.

Nous sommes à votre disposition pour tous les renseignements que vous jugerez utiles.

Jean-Marie PION, Président de la commission d'encadrement des équipes